

écotech Québec

La grappe des technologies
propres du Québec

**Propositions dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2024-2025
du ministère des Finances du Québec**

Février 2024



INTRODUCTION

À la suite de consultations avec plusieurs acteurs de l'écosystème des technologies propres, Écotech Québec souhaite transmettre des propositions dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025 afin de contribuer concrètement aux objectifs de transition vers une économie plus verte et durable que le gouvernement du Québec s'est fixés.

La mise en œuvre des propositions d'Écotech Québec permettrait d'accélérer l'adoption d'innovations au sein des organisations, ce qui contribuerait à **améliorer leur bilan environnemental** et également à **accroître leur compétitivité**, notamment grâce à une meilleure gestion de leurs ressources.

Écotech Québec est d'avis qu'il faut privilégier des solutions concrètes et efficaces, qui offrent des bénéfices à court, moyen et long terme pour atteindre une **croissance durable**.

D'ailleurs, pour de nombreux membres d'Écotech Québec, **la trajectoire de décarbonation de l'économie québécoise crée des occasions d'affaires intéressantes**. Cela démontre, une fois de plus, que la protection de l'environnement peut se faire en accord avec le développement économique. Or, dans la mesure où les priorités budgétaires modèlent profondément le paysage économique, Écotech Québec invite le gouvernement du Québec à considérer ces propositions comme des leviers pour accroître le potentiel des technologies propres. Ces mesures contribueraient également à **propulser l'économie de la province vers une prospérité durable, ainsi qu'à une meilleure qualité de vie pour ses citoyens**.

ÉCOTECH QUÉBEC EN BREF

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis 2009 la grappe des technologies propres. Ses initiatives visent à soutenir les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement, le financement et le déploiement des technologies propres. Écotech Québec collabore avec plusieurs organisations au Québec, notamment le G15+ et SWITCH l'Alliance pour une économie verte. Écotech Québec est aussi partenaire fondateur de l'Alliance Canada Cleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

LES TECHNOLOGIES PROPRES AU QUÉBEC

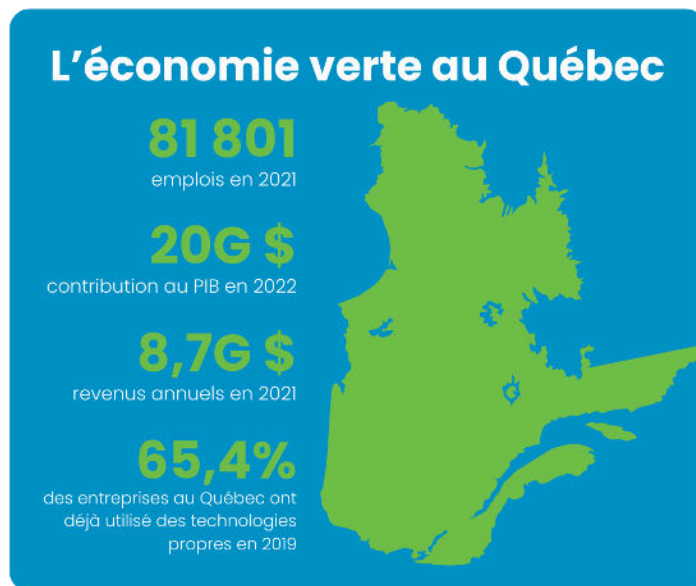
Les technologies propres englobent des innovations, soit des produits, services, procédés et systèmes qui permettent à leur utilisateur d'améliorer son efficacité tout en diminuant ses impacts environnementaux, soit directement ou à travers d'autres chaînes de valeur.

Ces technologies représentent une grande diversité de sous-secteurs dont l'importance est maintenant largement reconnue. Les entreprises¹ qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie plus verte et prospère.

En plus d'améliorer l'efficacité opérationnelle, les technologies propres permettent également de diminuer l'utilisation des matières premières et des matériaux, de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie propre ou renouvelable, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES), de restreindre les problèmes d'élimination des matières résiduelles, ou de diminuer les impacts sur l'environnement.

Bref, ce sont des innovations qui contribuent à la croissance durable ainsi qu'au mieux-être des populations. Le déploiement à grande échelle des technologies propres est essentiel à la transformation positive de l'économie du Québec. Cela augmentera l'efficacité, la compétitivité et le rayonnement de nos entreprises, tant ici qu'à l'international, en plus de réduire leur empreinte environnementale.

Pour y arriver, il faut encourager l'adoption des technologies propres du Québec par les entreprises et les gouvernements. Il faut également stimuler l'exportation du savoir-faire des fleurons d'ici, ce qui favoriserait le rayonnement de l'expertise québécoise à l'international.



¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Tableau de bord de la mesure de l'économie verte au Québec, 2024.* <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/tableau-de-bord-pour-la-mesure-economie-verte-au-quebec> (Consulté le 13 février 2024).

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le Québec s'est fixé des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) audacieuses, notamment de réduire de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité en 2050. Le secteur des technologies propres est au cœur de ce projet d'atteinte des objectifs de décarbonation et de protection de l'environnement.

Pour soutenir et accélérer le développement de nouvelles technologies propres - ainsi que leur adoption par les organisations qui souhaitent améliorer leur bilan environnemental - des **mesures fiscales et programmes gouvernementaux sont nécessaires**. Et un mix réfléchi permet d'en maximiser l'impact. Ce n'est pas sans raison que l'*Inflation Reduction Act* aux États-Unis et le *Green Deal Industrial Plan* en Europe ont été adoptés pour notamment créer les conditions favorables à l'adoption des technologies propres.

Le Québec ne fait pas exception et il a le pouvoir d'agir. En soutenant le secteur des technologies propres, le gouvernement bénéficierait d'un double avantage. Celui d'**accélérer la décarbonation de l'économie québécoise et de se positionner parmi les leaders mondiaux**, et celui de **soutenir des entreprises novatrices qui contribuent au développement de l'économie de la province** grâce à leurs activités de recherche et développement, de production dans toutes les régions du Québec et d'exportation sur les marchés étrangers.

À cet égard, plusieurs entreprises de technologies propres soulignent que **les mesures fiscales et les programmes gouvernementaux interministériels ont souvent des retombées importantes**, notamment pour faciliter la collaboration entre les petites entreprises novatrices, les investisseurs, les donneurs d'ordres, le secteur privé et les gouvernements. Une telle collaboration a notamment comme effet de réduire le risque d'adopter des technologies propres innovantes et facilite le passage à l'action.



PROPOSITIONS

Proposition 1

Considérer la portion de financement des projets menés avec des municipalités ou des ministères et organismes comme une partie du financement « non public » dans le montage financier d'un projet.

Les municipalités et les ministères et organismes peuvent être les premiers clients de plusieurs entreprises en technologies propres, entre autres pour le traitement de l'eau, des sols, des matières résiduelles, ainsi que pour des réductions des émissions de GES, etc. Toutefois, la règle actuelle encadrant le financement ne considère pas ces organismes comme étant des clients « utilisateurs », mais comme des organismes publics.

Sachant qu'un tel projet ne peut avoir plus de 75 % de son financement provenant de fonds publics, cette règle fait en sorte que moins de projets, par rapport au potentiel existant, se réalisent au sein des municipalités et des ministères et organismes malgré leur désir de poser des gestes concrets face à l'urgence climatique. L'entreprise doit alors compter sur un nombre très limité d'investisseurs privés pour compléter le financement de son projet. Pourtant, à titre de bénéficiaire du projet, les municipalités ou les ministères et organismes peuvent faire un apport en argent et en services, essentiel à l'implantation de la nouvelle technologie.

Proposition 2

Mettre en place des mécanismes de financement mixte utilisant le capital et les investissements gouvernementaux pour stimuler les investissements en capital privé.

Le développement des secteurs innovants ne peut dépendre uniquement de l'appui des gouvernements. Le secteur privé joue un rôle important dans le financement des projets faisant appel aux nouvelles technologies. Le financement mixte est une approche structurée qui utilise des capitaux de sources publiques pour accroître les investissements du secteur privé. Par exemple, l'apport du privé dans un projet pourrait alors être jumelé par des fonds publics.

Cette mesure permettrait au secteur privé de jouer un rôle encore plus important dans le financement des projets faisant appel aux nouvelles technologies dans plusieurs domaines. L'objectif est de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de projets dans les entreprises québécoises en offrant une approche financière et technique originale.

Exemple au Nouveau-Brunswick

Le gouvernement de cette province a instauré un « Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises² ». Avec cette mesure, un particulier qui investit des sommes dans une petite entreprise de la province a droit à un crédit d'impôt personnel non remboursable de 50 %, jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par année (pour des investissements allant jusqu'à 250 000 \$ par investisseur).

Une telle mesure fiscale pourrait fournir une aide majeure à certaines petites entreprises innovantes du secteur des technologies propres en quête de fonds pour, par exemple, prendre de l'expansion, commercialiser leurs innovations ou exporter. Une telle mesure aurait un impact négligeable sur les finances publiques, mais pourrait avoir des retombées environnementales et économiques intéressantes.

² GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, 2024.* [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/finances/impots/credit.html#:~:text=Pour%20un%20investisseur%20qui%20est,ann%C3%A9e%20\(pour%20des%20investissements%20allant](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/finances/impots/credit.html#:~:text=Pour%20un%20investisseur%20qui%20est,ann%C3%A9e%20(pour%20des%20investissements%20allant) (Consulté le 13 février 2024)

Proposition 3

Exiger que les entreprises qui bénéficient de divers types de subventions et de programmes gouvernementaux divulguent l'impact environnemental de leur projet sur les objectifs climatiques et environnementaux du gouvernement.

Le gouvernement du Québec soutient de nombreuses entreprises par l'entremise de fonds et de programmes. Les entreprises qui bénéficient de ces aides gouvernementales devraient être tenues de quantifier (selon une méthodologie à être définie) l'impact environnemental de leurs activités. Elles devraient également être tenues de présenter des démarches d'identification et d'adoption de solutions qui leur permettraient de contribuer aux objectifs du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement.

Cet engagement permettrait d'accélérer l'adoption de pratiques durables qui contribueraient à l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux du Québec. Une telle exigence, qui s'inscrit dans une démarche de financement responsable, contribuerait à améliorer l'efficacité opérationnelle des entreprises tout en réduisant leur empreinte environnementale. Cette initiative serait une façon originale et concrète, pour le gouvernement du Québec, d'accélérer les démarches de développement durable au sein des entreprises et de soutenir l'adoption de technologies propres innovantes.

Proposition 4

Soutenir financièrement les ministères et organismes, ainsi que les entreprises privées, afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations durables du Québec.

Dans un contexte d'exemplarité de l'État, il est essentiel de trouver une avenue pour positionner les solutions technologiques québécoises au sein de l'appareil gouvernemental et éventuellement auprès des entreprises québécoises. La Stratégie gouvernementale des marchés publics, dévoilée en février 2023, fait état de différentes mesures allant en ce sens. Certaines municipalités du Québec sont à l'avant-garde et bénéficient de technologies qui répondent à leurs besoins spécifiques et qui gagneraient à être mises en avant.

Le soutien financier des ministères et organismes est essentiel afin d'accueillir des projets pilotes ou de démonstration dans leurs opérations. Cela permet de dérisquer les projets et de favoriser, subséquemment, la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.

Concernant les entreprises privées, il serait intéressant d'explorer la possibilité d'instaurer un crédit d'impôt qui favoriserait les « premiers adoptants » d'une nouvelle technologie d'impact environnemental développée au Québec. Cette mesure aurait un effet de levier majeur pour les entreprises du Québec, tant pour les entreprises de technologies propres que pour celles qui les adoptent, tout en ayant un impact marginal sur les finances publiques.

Proposition 5

Autoriser l'amortissement accéléré, soit la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné comme des technologies propres.

Comme c'est déjà le cas pour le matériel de production d'énergie renouvelable, l'amortissement accéléré permettrait aux entreprises qui font l'acquisition de technologies propres de déprécier entièrement leurs investissements, procurant ainsi un meilleur rendement. La définition des innovations qui seraient alors désignées comme des technologies propres devra être établie préalablement.

L'avantage pour un propriétaire d'entreprise qui adopte une technologie propre est important du point de vue de la

comptabilité de caisse. Par conséquent, il bénéficiera de la déduction de l'amortissement fiscal durant la première année au lieu de répartir ce bénéfice sur plusieurs années.

Proposition 6

Élargir le crédit d'impôt de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) pour les PME en technologies propres pour y inclure certaines dépenses de démonstration et de commercialisation.

Écotech Québec recommande que le crédit d'impôt à la RS&DE soit élargi pour y inclure certains aspects de la commercialisation, et ce, pour les entreprises qui auraient déjà obtenu un crédit d'impôt à la Recherche et Développement (R&D). L'effet d'un meilleur soutien à la commercialisation de l'innovation se traduirait par la création d'emplois, la croissance des entreprises, l'augmentation des exportations et le rayonnement accru du savoir-faire des entreprises québécoises à l'échelle internationale.

Une telle mesure, pour une période expérimentale de trois ans, soutiendrait les entreprises dans leurs efforts de mise en marché et s'appliquerait aux salaires engagés dans la commercialisation des technologies propres, afin de bâtir une expertise technico-commerciale qui accélérerait la mise en marché des innovations vertes. Elle s'appliquerait aux PME (moins de 250 employés) qui développent ou commercialisent des technologies propres ayant fait l'objet d'une demande de protection à l'égard de la propriété intellectuelle et disposant préalablement d'un solide plan de commercialisation.

À la suite de la période couverte, une évaluation pourrait être réalisée pour statuer sur les retombées et la mise en œuvre, de façon permanente, d'une telle mesure. Cette mesure permettrait également de valoriser les fonds investis par le gouvernement du Québec, en amont, en RS&DE dans ces mêmes entreprises.

Proposition 7

Bonifier les programmes d'appui à la recherche et au développement.

Même si certains objectifs du gouvernement du Québec en matière de capital d'investissement sont majeurs, notamment avec la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027³, il est impératif d'actualiser les programmes en RS&DE afin d'augmenter, entre autres, le taux d'aide maximal, le cumul des aides gouvernementales et le montant de l'aide maximal, tout en accélérant le processus d'octroi et en permettant les remboursements anticipés. La bonification de ces programmes ainsi que l'analyse en continu des demandes aideront les entreprises à investir davantage en technologies propres, ce qui stimulera du même coup l'économie innovante au Québec.

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*, <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/strategie-quebecoise-de-recherche-et-d-investissement-en-innovation-2022-2027> (Consulté le 13 février 2024).

Conclusion

Comme les experts, Écotech Québec est d'avis que dans le contexte de lutte aux changements climatiques, les technologies propres et les organisations spécialisées dans ce domaine peuvent grandement accélérer la transition du Québec vers une économie plus verte et prospère.

Ainsi, Écotech Québec souhaite contribuer activement à cette transformation en travaillant de concert avec l'écosystème des technologies propres sur de multiples projets novateurs. Pour bien identifier le mix optimal de mesures fiscales et de programmes gouvernementaux, une analyse approfondie s'avère nécessaire. Parmi ses initiatives, **en partenariat notamment avec Finance Montréal et le Fonds de solidarité FTQ, Écotech Québec élabore d'ailleurs une cartographie de la chaîne de financement des technologies propres au Québec.**

La permanence d'Écotech Québec se tient disponible pour partager les résultats des multiples projets en cours ou pour explorer toutes initiatives qui soutiendraient une transition vers l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'économie.

écotech
Québec

La grappe des technologies
propres du Québec

2160, rue de la Montagne
Bureau 430
Montréal (Québec)
H3G 2T3
ecotechquebec.com



e